



NATIONS
UNIES

HSP

HSP/GC/22/2/Add.5

UN HABITAT

Conseil d'administration
du Programme des
Nations Unies pour les
établissements humains

Distr. : Générale
3 février 2009

Français
Original : Anglais

Vingt-deuxième session

Nairobi, 30 mars-3 avril 2009

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

Activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris les questions de coordination

Activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

Rapport du Directeur exécutif

Additif

Coopération avec les organismes et organisations du système de l'ONU, les organisations intergouvernementales non onusiennes et les organisations non gouvernementales

Introduction

1. Le présent rapport est un examen des progrès accomplis dans la coopération entre le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et les organismes et organisations du système de l'ONU, les organisations intergouvernementales non onusiennes et les organisations non gouvernementales durant la période allant du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2008. Divers aspects spécifiques de la coopération avec les institutions financières internationales, régionales et nationales sont exposés en détail dans les rapports relatifs à la suite donnée aux résolutions adoptées par le Conseil d'administration à sa vingt et unième session (HSP/22/2) et aux progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme (HSP/22/2/Add.2).

* HSP/GC/22/1.

K0950406

180309

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Les participants sont priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

I. Coopération avec les organismes et organisations du système de l'ONU pour la mise en œuvre du Programme pour l'habitat et des Objectifs du Millénaire pour le développement

2. Durant la période sous revue, ONU-Habitat a pris une part active aux travaux des mécanismes de coordination interinstitutions cités ci-après.

A. Conseil des chefs de secrétariat des organismes de l'ONU pour la coordination

3. Lors de sa réunion d'avril 2007, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination a reconnu que pour surmonter les nombreuses difficultés auxquelles le système des Nations Unies était confronté, celui-ci devrait mettre en jeu sa capacité collective selon une approche cohérente et cohésive, qui renforce chacun de ses éléments en lui permettant d'agir à l'unisson, notamment en ce qui concerne les questions relatives aux changements climatiques. Au nom du Conseil, le Secrétaire général a prié le Président du Comité de haut niveau sur les programmes du Conseil d'entreprendre, avec l'appui du secrétariat du Conseil, une évaluation du rôle que les organismes de l'ONU jouent actuellement dans la lutte contre les changements climatiques.

4. A cet égard, dans sa résolution A/RES/63/221 intitulée « Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains ONU-Habitat », l'Assemblée générale a souligné l'importance du Programme pour l'habitat et du mandat d'ONU-Habitat en ce qui concerne les questions liées aux changements climatiques. Elle a engagé « les gouvernements à promouvoir les principes et la pratique de l'urbanisation viable et à renforcer le rôle et la participation des autorités locales dans la mise en œuvre de ces principes et pratiques, de façon à améliorer les conditions de vie des citoyens vulnérables, notamment ceux qui vivent dans des taudis ou qui sont pauvres ... ».

B. Groupe des Nations Unies pour le développement

5. L'une des recommandations figurant dans le rapport du Groupe de haut niveau du Secrétaire général intitulé « Unis dans l'action » tendait à placer le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) sous l'égide directe du Conseil des chefs de secrétariat, afin de renforcer la cohérence et la coordination dans l'examen des questions ayant trait aux politiques, à la gestion et au développement. L'initiative « Unis dans l'action » est considérée par ONU-Habitat comme une possibilité unique de mettre au point une approche plus efficace et mieux coordonnée de la mise en œuvre du Programme pour l'habitat au niveau des pays. ONU-Habitat a participé activement aux activités de tous les principaux groupes de travail du GNUD, notamment en assumant la vice-présidence du groupe de travail sur les objectifs du Millénaire pour le développement. Il a constamment prôné l'adoption d'une approche inclusive pour les interventions des équipes de pays de l'ONU.

6. Par le canal de son Cadre normatif et opérationnel amélioré pour les activités de pays, ONU-Habitat s'est impliqué dans les activités des équipes de pays de l'ONU dans six des huit programmes pilotes de l'initiative « Unis dans l'action », en vue d'intégrer le Programme pour l'habitat dans le processus de programmation et de définition des priorités par pays. On incorpore actuellement les enseignements tirés de l'expérience dans la phase suivante du Cadre, qui comprendra notamment la mise en place des équipes d'appui de pays pour la mise en œuvre d'activités complémentaires.

C. Comité exécutif pour les affaires humanitaires et Comité permanent interorganisations

7. L'une des principales caractéristiques de la stratégie d'ONU-Habitat pour les établissements humains en situation de crise réside dans le fait qu'elle place les populations touchées au centre du processus de relèvement et de reconstruction. Cela donne aux groupes sinistrés la possibilité de participer en tant que partenaires égaux, aux côtés des pouvoirs publics, à la reconstruction de leurs habitations et de leurs moyens d'existence. Ce processus de relèvement des collectivités a été mis en œuvre dans divers pays, dont l'Afghanistan, l'Indonésie, les Maldives, le Pakistan, la Somalie, le Soudan et le Sri Lanka.

8. En mai 2008, le Coordonnateur des secours d'urgence et Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires a invité la Directrice exécutive d'ONU-Habitat à siéger au sein du Comité permanent interorganisations. En août 2008, ONU-Habitat a mené à bien la conclusion d'un accord conjoint avec la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, selon lequel ONU-Habitat fournirait un appui au groupe de l'hébergement d'urgence du Comité et coordonnera les activités de réhabilitation des habitations dans le cadre des opérations de relèvement rapide au Myanmar.

9. A la demande du groupe de la protection du Comité, qui est basé à Genève, ONU-Habitat a dépêché plusieurs missions en République démocratique du Congo. A l'intention de tous les groupes du Comité, ONU-Habitat a entrepris l'élaboration d'une série d'outils et de lignes directrices concernant les possibilités d'hébergement post-catastrophe, l'administration des terres et des régimes fonciers après une catastrophe naturelle, ainsi que la mise au point d'un ensemble d'outils pour la gestion post-conflit. L'une des manifestations directes de la présence d'ONU-Habitat au sein du Comité a été l'amélioration des conditions d'accès aux ressources du Fonds central d'intervention d'urgence.

D. Comité exécutif des affaires économiques et sociales

10. Le Comité exécutif des affaires économiques et sociales est un organe de l'ONU chargé de promouvoir la cohérence et l'adoption d'approches communes parmi les entités du système intervenant dans le domaine économique et social. Ses activités, qui s'articulent autour de 11 catégories thématiques, sont mises en œuvre par un nombre équivalent d'équipes de travail. Au cours de la période considérée, le Comité a examiné les calendriers et les méthodes opérationnelles de ces équipes et en a conclu que chacune d'elles devrait dresser un bilan des activités programmatiques, proposer des actions complémentaires, analyser les doubles emplois éventuels, relever les possibilités de synergies et envisager des activités conjointes. ONU-Habitat a participé aux travaux de l'équipe chargée de la catégorie thématique « Développement durable et établissements humains » et a fourni des éléments à l'appui d'une harmonisation poussée des budgets soumis au Bureau du Contrôleur.

11. ONU-Habitat a également contribué à l'examen des principaux problèmes de développement qui se posent à l'échelle mondiale, pour favoriser la poursuite des objectifs internationaux de développement en vue de convenir de modalités relatives à la septième tranche du financement du Compte pour le développement (ONU). Ce compte a été établi en 1998 par l'Assemblée générale (résolution 52/12 B) pour mettre à disposition des fonds destinés à financer des projets de coopération technique au profit des pays en développement, dans les domaines de programme prioritaires relevant de la compétence des agents d'exécution du fonds, dont fait partie ONU-Habitat.

E. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

12. ONU-Habitat a poursuivi sa coopération avec l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI) en vue de promouvoir des produits agricoles à valeur élevée destinés aux marchés urbains, dans le cadre de l'initiative pour le développement économique local de la région du lac Victoria. En collaboration avec le Fonds commun pour les produits de base, ONU-Habitat et l'ONUDI fournissent un appui technique pour la mise en œuvre d'activités de développement local qui sont de nature à renforcer les liens entre les villes et les campagnes. Dans le sens du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme d'ONU-Habitat pour 2008-2013 et à travers un objectif pour lequel ONU-Habitat est appelé à jouer véritablement un rôle de catalyseur, l'initiative relative au lac Victoria a permis aux deux organisations d'associer au processus divers autres organismes, fonds et programmes, notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international pour le développement agricole, l'Organisation internationale du travail et le Programme alimentaire mondial.

F. ONU-Eau

13. Au titre de l'initiative ONU-Eau/Afrique et en étroite collaboration avec la Banque africaine de développement, ONU-Habitat a contribué de manière appréciable aux travaux du Conseil des ministres africains chargés de l'eau, y compris dans le cadre de la première Semaine africaine de l'eau (AWW-1) organisée en mars 2008 à Tunis, ainsi qu'à l'élaboration du projet de Déclaration de Charm el-Cheik, document essentiel présenté lors de la onzième session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine qui s'est tenue en juin 2008.

14. ONU-Habitat a également collaboré avec le programme de la Décennie « L'eau, source de vie » relatif au renforcement des capacités, sous l'égide de l'Université des Nations Unies basée à Bonn. Cette coopération a porté notamment sur la mise en œuvre de programmes de renforcement des capacités à l'intention des journalistes, des magistrats municipaux et des cadres du secteur de l'eau et de l'assainissement.

15. Au cours de la période sous revue, ONU-Habitat a également participé activement à des réunions du programme ONU-Eau, y compris aux travaux du Groupe de travail sur l'assainissement et du Groupe de travail sur les indicateurs.

G. ONU-Energie

16. En avril 2008, lors de la première Conférence internationale sur les énergies renouvelables en Afrique qui s'est tenue à Dakar (Sénégal), ONU-Habitat a été élu à la présidence du processus ONU-Energie/Afrique pour la période 2008-2010. Il a également pris part à toutes les réunions du programme ONU-Energie et fourni des contributions de fond lors des travaux de ces rencontres.

17. En collaboration avec le PNUE et les gouvernements de cinq pays de l'Afrique de l'Est (Burundi, Kenya, Ouganda, Rwanda et Tanzanie), ONU-Habitat élabore actuellement un projet intitulé « Promotion de l'efficacité énergétique des bâtiments », qui bénéficie d'un financement du Fonds pour l'environnement mondial dans le domaine d'intervention relatif aux changements climatiques. D'autres projets ont été lancés dans le domaine des technologies de gestion des énergies renouvelables, pour assurer la fourniture d'infrastructures et de services urbains écologiquement rationnels. Les enseignements tirés de ces initiatives pour la production d'énergie propre seront diffusés auprès des pays participant au processus ONU-Energie.

H. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

18. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et ONU-Habitat poursuivent leur collaboration en vue de promouvoir un programme d'action pour l'urbanisation viable, par le biais de travaux normatifs et d'activités de recherche, de renforcement des capacités et de gestion des connaissances.

19. ONU-Habitat prend également une part active aux activités du Comité permanent interorganisations dans le cadre de la Décennie de l'éducation au service du développement durable (2005-2014), dont la coordination est assurée par l'UNESCO, ainsi qu'à l'établissement du Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau, qui est placé sous l'égide du Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau abrité par l'UNESCO.

20. L'UNESCO et ONU-Habitat diffusent conjointement une série de pratiques exemplaires concernant la durabilité sociale dans les quartiers historiques, y compris des publications communes dont le lancement a eu lieu en 2008, à savoir un manuel à l'intention des pouvoirs locaux qui est intitulé « Des quartiers historiques pour tous : une approche sociale et humaine pour une revitalisation durable » et un autre ouvrage intitulé « Durabilité sociale dans les quartiers historiques : meilleures pratiques ». Des cours de formation et d'autres activités basés sur ces publications ont été organisés conjointement à Séville (Espagne) en mai 2008 et à Nanjing (Chine) en novembre 2008, à l'occasion de la quatrième session du Forum urbain mondial.

I. Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

21. ONU-Habitat a collaboré avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) à la production d'un projet de lignes directrices sur l'accès aux services de base. Au titre de cette initiative, les deux organisations ont bénéficié de l'appui d'un groupe d'experts comprenant des représentants d'organismes de l'ONU, de la Banque mondiale, de l'organisme « Cités et gouvernements locaux unis (UCLG) », d'organisations non gouvernementales et de prestataires de services. Le groupe s'est réuni en mai 2008 à Nairobi où il a axé sa réflexion sur les pays les moins avancés et les entités bénéficiaires, puis en novembre à Genève et à Nanjing, lors de la quatrième session du Forum urbain mondial. Le projet de lignes directrices a été communiqué aux Etats Membres et à d'autres acteurs pour recueillir leurs avis et commentaires. Il sera mis à la disposition du Conseil d'administration au cours de la présente session. ONU-Habitat et l'UNITAR ont également amorcé un processus de coopération avec l'entreprise Veolia Environment pour produire des guides destinés aux décideurs élus ou nommés, de manière à répondre au besoin de renforcer les capacités pour la mise en pratique des lignes directrices. Veolia Environment est un grand opérateur du secteur privé qui offre des prestations de conseil et d'assistance technique dans le domaine de l'environnement et des services de base.

22. La coopération entre ONU-Habitat et l'UNITAR s'est étendue aussi à la formation des pouvoirs locaux et au renforcement de leurs capacités. Au cours de la période sous revue, des évaluations communes des besoins ont été effectuées dans les Territoires palestiniens occupés. Ces évaluations ont été suivies d'une formation de formateurs et d'ateliers à l'intention des conseillers municipaux, ateliers organisés à l'aide des outils de développement des capacités mis au point par ONU-Habitat.

J. Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

23. Durant la période considérée, ONU-Habitat a poursuivi sa collaboration avec divers partenaires dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les droits au logement (UNHRP), initiative mise en œuvre conjointement par ONU-Habitat et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. ONU-Habitat et le Centre sur les droits au logement et les expulsions (COHRE) ont collaboré à la mise à jour d'une législation relative aux droits en matière de logement, qui a été publiée sur le site Internet d'ONU-Habitat par le canal du Centre de documentation sur le droit au logement. A l'aide de fonds fournis par ONU-Habitat, le Centre sur les droits au logement et les expulsions a poursuivi la production du bulletin trimestriel « Housing & ESC Law Quarterly », outil de plaidoyer pour le droit au logement et les droits économiques, sociaux et culturels. ONU-Habitat a contribué au développement d'un projet conçu par le Haut Commissaire aux droits de l'homme pour l'élaboration d'un ensemble d'indicateurs de suivi du respect du droit à un logement convenable.

K. Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones

24. En collaboration avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones, l'Organisation internationale pour les migrations et la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes, ONU-Habitat a organisé une réunion d'experts internationaux sur les collectivités autochtones urbaines et les migrations à Santiago (Chili) en mars 2007.

25. Lors de sa réunion annuelle de 2007, le Groupe d'appui interinstitutions sur les questions autochtones a invité ONU-Habitat à montrer la voie pour la mise en œuvre de recommandations issues d'une réunion d'experts. Répondant à cette demande, ONU-Habitat a lancé une initiative, chapeauté par le Groupe d'appui interinstitutions, pour élaborer des principes directeurs relatifs à la fourniture de logements et d'autres services urbains aux collectivités autochtones des villes. Cette initiative, qui ajoute une dimension urbaine aux Directives concernant les peuples autochtones établies par l'équipe spéciale du GNUM sur la prise en compte et l'intégration de la question des collectivités autochtones dans les activités opérationnelles de l'ONU, a déjà permis d'élaborer des Lignes directrices sur le logement des peuples autochtones. La séance spéciale consacrée aux problèmes des groupes autochtones en milieu urbain lors de la quatrième session du Forum urbain mondial a fourni d'importants éléments d'appréciation qui ont été incorporés à la version finale de ces lignes directrices.

L. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

26. La coopération avec la FAO s'est poursuivie dans les domaines de la sécurité alimentaire urbaine et des liens entre les campagnes et les villes, notamment dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de l'initiative pour le développement économique local de la zone du lac Victoria.

27. Des principes généraux élaborés conjointement sur la gouvernance des régimes fonciers seront publiés au début de 2009. A cet égard, ONU-Habitat a cofinancé, par le canal de son réseau mondial d'outils fonciers (Global Land Tool Network), une réunion de groupe d'experts de la FAO sur l'élaboration rapide d'un code de conduite sur la bonne gouvernance des régimes fonciers et de l'administration des terres. La rencontre s'est tenue à Rome en novembre 2008.

M. Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique

28. ONU-Habitat et la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) ont publié conjointement une série de sept « guides rapides à l'intention des décideurs », sur le logement des pauvres en milieu urbain en Asie. Ces publications favorablement accueillies ont été diffusées par le biais d'ateliers et d'opérations de lancement, notamment lors de la quatrième session du Forum urbain mondial qui s'est tenue à Nanjing. Les deux organisations se sont engagées à collaborer dans le domaine de la gestion municipale et des changements climatiques, en mettant l'accent sur les mécanismes de développement propre et le plaidoyer à cet effet dans la région Asie-Pacifique.

N. Programme des Nations Unies pour l'environnement

29. Un rapport détaillé sur la coopération entre ONU-Habitat et le Programme des Nations Unies pour l'environnement en 2007 et 2008, établi par les Directeurs exécutifs des deux institutions, est disponible dans le document HSP/GC/22/2/Add.4.

O. Programme des Nations Unies pour le développement

30. A travers les activités des équipes de pays de l'ONU et la programmation conjointe avec le Programme des Nations Unies pour le développement, ONU-Habitat a participé activement à la mobilisation des ressources nationales et d'un appui extérieur pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement relatifs aux établissements humains. Les activités entreprises à cet égard ont porté en majeure partie sur le renforcement des capacités locales et nationales pour le développement et la gestion des établissements humains.

31. En octobre 2008, ONU-Habitat et le PNUD ont reconduit un mémorandum d'accord de durée indéterminée concernant les responsables de programme d'Habitat. A ce jour, 39 responsables de programme d'Habitat exercent leurs fonctions à partir des bureaux du PNUD dans diverses régions du monde : soit 25 en Afrique, huit en Asie et six en Amérique latine et dans les Caraïbes. Ces responsables de programme se sont montrés très utiles tout au long de 2008 en contribuant à la mise en œuvre du Cadre normatif et opérationnel amélioré et en aidant à l'élaboration et à l'approbation des descriptifs de programme de pays d'Habitat dans 33 pays.

32. Les activités mises en œuvre conjointement avec le PNUD sont en cours dans les pays suivants : Burundi, Côte d'Ivoire, Egypte, Kenya, Lesotho, Liberia, Madagascar, Rwanda, Somalie Tchad et Zimbabwe en Afrique; Afghanistan, Bangladesh, Indonésie, Maldives, Papouasie Nouvelle-Guinée, Philippines, République de Corée, Sri Lanka, Thaïlande et Vietnam en Asie et dans le Pacifique; Colombie, Cuba, Equateur, Mexique et Pérou en Amérique latine et dans les Caraïbes.

P. Organisation internationale du travail

33. ONU-Habitat et l'Organisation internationale du travail poursuivent, conjointement avec le PNUD, le partage d'outils et d'expériences concernant les partenariats public-privé. Deux ateliers de formation sur les partenariats public-privé favorables aux pauvres ont été organisés au cours de la période sous revue. Les domaines couverts par ces partenariats sont désormais pleinement intégrés aux programmes d'enseignement annuels dispensés par le Centre international de formation de l'OIT.

34. En octobre 2008, l'OIT et ONU-Habitat ont présenté des exposés sur leurs outils et expériences dans le domaine de l'emploi lors d'une conférence internationale sur le développement économique local regroupant plusieurs organisations. Face au problème croissant du chômage urbain, l'OIT, ONU-Habitat et l'Agence suédoise de développement international (ASDI) établissent actuellement, grâce à une subvention provenant de l'Alliance des villes, une note consultative sur les politiques centrée sur l'intégration de l'emploi dans les stratégies de développement urbain et de modernisation des taudis ainsi que les investissements dans l'infrastructure urbaine. De son côté, l'OIT s'emploie activement à élaborer des orientations normatives sur l'accès aux services de base.

35. Lors de la quatrième session du Forum urbain mondial, l'OIT et la fédération syndicale internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (Building and Wood Workers International) se sont jointes à ONU-Habitat pour organiser une séance spéciale consacrée au rôle des pouvoirs locaux dans la promotion du « travail décent ».

Q. Groupe de la Banque mondiale

36. Durant la période considérée, ONU-Habitat et le Groupe de la Banque mondiale ont approfondi leur collaboration grâce à un processus de programmation conjointe. Le pilier Urbain (Urban Anchor) a fait office de groupe interne de la Banque mondiale pour coordonner la programmation conjointe avec ONU-Habitat. La coordination a été assurée par l'intermédiaire de deux vice-présidences : celle du réseau Finances et développement du secteur privé et celle du réseau Développement durable. La vice-présidence pour les Finances a également fourni un appui consultatif au Comité de suivi et de pilotage du programme d'opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables d'ONU-Habitat. D'autres initiatives de programmation conjointe ont été entreprises pour appuyer le processus de l'Observatoire urbain mondial, qui est destiné à surveiller l'évolution de l'urbanisation et de la formation des taudis.

37. Il y a eu en outre une initiative de programmation conjointe dans le domaine du financement du logement avec le Groupe du financement des logements du réseau Finances et développement du secteur privé. Cette initiative est financée par le FIRST, fonds d'affectation spéciale de la Banque mondiale pour l'appui à la deuxième génération des réformes du secteur financier dans les pays en développement.

38. ONU-Habitat a collaboré avec le pilier Eau (Water Anchor) du réseau Développement durable pour lancer des activités de renforcement des capacités en matière de pré-investissement pour la gestion de la demande d'eau, en vue d'accélérer les investissements de la Banque mondiale dans le secteur de l'eau et de l'assainissement dans certains pays en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Le pilier Energie (Energy Anchor) et le pilier Urbain (Urban Anchor) de la Banque mondiale et la Section de l'environnement urbain d'ONU-Habitat ont établi des initiatives communes visant à organiser des séminaires, produire des publications et renforcer les capacités pour promouvoir des actions concernant la gestion des changements climatiques dans les villes. ONU-Habitat a préparé des éléments à insérer dans l'édition 2009 du Rapport sur le développement mondial et la Banque mondiale a fourni des contributions pour l'édition 2008 du Rapport sur l'état des villes du monde.

R. Fonds des Nations Unies pour l'enfance

39. Dans le cadre d'une collaboration tripartite, ONU-Habitat, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) mettent en œuvre des projets conjoints, dont une initiative visant à atténuer les effets de l'arsenic au Népal. En outre, ONU-Habitat collabore étroitement avec l'UNICEF et l'OMS pour fournir un appui au Gouvernement du Népal en vue du développement d'un programme d'assainissement.

40. ONU-Habitat a élargi sa collaboration avec l'UNICEF dans le cadre de l'initiative « Ville amie des enfants » de cette organisation. Les deux organisations s'appêtent à conclure un mémorandum d'accord pour officialiser cette collaboration et pour renforcer leurs liens dans le cadre d'autres processus tels que l'initiative sur le Partenariat mondial pour l'épanouissement de la jeunesse urbaine et le programme Villes plus sûres.

S. Réseau interorganisations sur les femmes et la parité entre les sexes

41. En sa qualité de membre du Réseau interorganisations sur les femmes et la parité entre les sexes, ONU-Habitat intervient dans diverses équipes de travail, notamment dans l'Equipe spéciale sur la violence à l'égard des femmes, qui dirige actuellement la préparation d'une réponse à la campagne lancée par le Secrétaire général pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes. ONU-Habitat siège également au sein de l'équipe de travail du GNUD sur le renforcement de l'intégration de l'égalité entre les sexes au niveau des pays, ainsi que dans l'équipe de travail sur l'eau et la parité hommes-femmes.

T. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

42. ONU-Habitat a établi des liens de partenariat avec le Fonds d'équipement des Nations Unies, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et le PNUD pour apporter un appui aux pouvoirs locaux au Mozambique, au Rwanda, au Sénégal, en Sierra Leone et en République-Unie de Tanzanie, dans le domaine de la sécurité des femmes en milieu urbain et de la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes au sein des gouvernements locaux.

43. En 2008, ONU-Habitat a conclu un accord avec l'UNIFEM en vue d'élaborer un programme conjoint de formation sur les outils d'évaluation de la sécurité des femmes et sur la violence à l'égard des femmes dans les lieux publics en milieu urbain dans la région Amérique latine et Caraïbes. Le Bureau de l'UNIFEM pour l'Amérique latine et les Caraïbes a organisé un atelier sur le thème de la sécurité des femmes lors du huitième colloque du Centre international pour la prévention du crime, qui s'est tenu en novembre 2008 à Querétaro (Mexique). En outre, un atelier pilote pour les Caraïbes sur l'utilisation de l'outil d'évaluation de la sécurité des femmes a été organisé en novembre 2008 à Kingston (Jamaïque), en collaboration avec l'Université de technologie de Kingston.

44. En coopération avec l'UNIFEM et Women in Cities International, ONU-Habitat a organisé la quatrième édition des prix et concours du programme Villes conviviales pour les femmes en Amérique latine et aux Caraïbes, sur le thème « Sécurité et sûreté des femmes et des jeunes filles ». Une cérémonie de remise des prix aux lauréats (municipalités, organisations non gouvernementales et particuliers) a eu lieu au Costa Rica en mars 2008.

45. ONU-Habitat est membre du Comité local d'approbation des projets de l'UNIFEM et du comité local du Fonds d'affectation spéciale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Il est également représenté au sein du Groupe de coordination régionale de l'UNIFEM pour l'Asie et le Pacifique, qui a été créé en 2008.

U. Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies

46. De concert avec le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, ONU-Habitat et d'autres organismes du système ont produit une publication intitulée « Grandir ensemble ». ONU-Habitat fournit régulièrement des contributions pour la série Flash Jeunesse, lettre d'information qui fournit des renseignements à jour sur les activités des Nations Unies en faveur des jeunes et le partenariat avec les organisations des jeunes sur le plan mondial.

II. Coopération entre ONU-Habitat et les organisations intergouvernementales non onusiennes

A. Commission européenne

47. La Commission européenne a contribué, à travers son Office d'aide humanitaire (ECHO), au développement de projets conçus par ONU-Habitat dans 15 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique pour améliorer les conditions de vie des couches sociales les plus démunies. Les enseignements tirés de la première phase du processus sont intégrés dans le programme élargi qui couvre désormais 30 pays. Ce programme a pour but de renforcer les capacités aux niveaux local et national en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, par le biais de politiques de modernisation des taudis et d'amélioration des services et infrastructures urbains. Des négociations sont en cours pour étendre le programme à l'ensemble des 79 pays ACP. ONU-Habitat entend lancer le programme élargi vers la mi-2009, lors d'une conférence de haut niveau qu'il organisera à Nairobi, conjointement avec le Secrétariat du groupe des Etats ACP et la Commission européenne, sur les problèmes d'urbanisation des pays ACP.

B. Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain

48. A sa vingt et unième session, le Conseil d'administration d'ONU-Habitat a adopté une résolution sur l'établissement d'un Fonds africain pour la prévention et l'amélioration des bidonvilles. Cette résolution prévoyait des études à entreprendre préalablement à la création du Fonds. Pour donner suite à cette résolution, ONU-Habitat a contribué à l'élaboration de documents d'information sur des questions de fond, pour les besoins de la deuxième Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain qui s'est tenu à Abuja (Nigéria) du 28 au 31 juillet 2008. ONU-Habitat a établi les actes de la conférence et pris en charge les dispositions logistiques prévues pour cette rencontre. Les participants se sont penchés sur le thème « Réalisation de la cible 11 de l'objectif 7 : surmonter les obstacles liés aux moyens financiers et aux ressources pour le logement et le développement urbain durables ». Au total, 40 pays ont pris part à cette rencontre qui a abouti à l'adoption de la « Résolution d'Abuja » et d'un plan d'action comportant des directives sur le financement du logement, la modernisation des taudis et le développement urbain en général, ainsi que l'institutionnalisation de la conférence elle-même et la mise en place d'un mécanisme d'examen et de suivi des questions relatives au logement et aux taudis.

B. Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur le logement et le développement urbain

49. ONU-Habitat a coordonné les travaux d'un groupe de travail sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement concernant l'eau et l'assainissement lors de la deuxième Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur le logement et de développement urbain, qui s'est tenue en mai 2008 à Téhéran et qui a abouti à l'adoption d'un plan d'action. Il a en outre fourni une assistance technique pour l'organisation de la conférence ministérielle et des réunions ordinaires du bureau de la deuxième Conférence.

C. Collaboration avec les parlementaires

50. Le groupe des Parlementaires mondiaux pour l'habitat a continué de jouer un rôle très actif dans la sensibilisation aux questions concernant les aspects politiques et législatifs de l'urbanisation durable et de la réduction de la pauvreté urbaine. Les membres du groupe ont contribué à la conception de l'ordre du jour d'un certain nombre de manifestations organisées sur le plan mondial, pour favoriser la prise en compte du Programme pour l'habitat et des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs aux établissements humains. Parallèlement, tout au long de la période 2007-2008, la collaboration s'est intensifiée au niveau régional avec diverses associations régionales en Europe et en Amérique du Nord et du Sud, ainsi qu'avec l'Association parlementaire du Commonwealth et l'Association des parlementaires européens pour l'Afrique.

D. Banque africaine de développement

51. La Banque africaine de développement intervient actuellement dans 18 villes réparties dans 15 pays africains, dans le cadre du programme « De l'eau pour les villes africaines » d'ONU-Habitat. Le projet lancé à Zanzibar par la Banque dans le domaine de l'eau et de l'assainissement a permis d'accélérer la signature des accords de prêts. Au Kenya, un processus (en cours d'achèvement) a été mis en place pour fournir un appui aux travaux préparatoires en vue d'une étude diagnostique dans 26 collectivités de la zone couverte par la Lake Victoria South Water Services Board.

52. Un partenariat établi récemment entre ONU-Habitat et la Communauté est-africaine a servi de cadre de collaboration pour l'extension de l'initiative sur l'eau et l'assainissement dans la région du lac Victoria à 15 autres villes réparties dans cinq pays. Ce projet est réalisé avec la collaboration de la Banque africaine de développement.

E. Banque interaméricaine de développement

53. Au cours de la période sous revue, ONU-Habitat a noué des liens de partenariat stratégique avec la Banque interaméricaine de développement. Un mémorandum d'accord signé en 2008 entre les deux institutions définit les domaines de collaboration. Dans le cadre de cette collaboration, ONU-Habitat a lancé en 2008 un certain nombre de projets en Bolivie et au Mexique.

F. Alliance mondiale des opérateurs du secteur de l'eau

54. Depuis juin 2008, des missions de l'Alliance mondiale des opérateurs du secteur de l'eau ont été envoyées sur le terrain, notamment auprès du Partenariat néerlandais pour l'eau, de l'Office de l'eau et de l'électricité d'Abou-Dhabi et du Groupe consultatif du Secrétaire général des Nations Unies, en vue du renforcement des partenariats. L'Office de l'eau et de l'électricité d'Abou-Dhabi s'est engagé à créer un bureau régional pour l'eau et l'assainissement au sein de ses services pour abriter et renforcer le secrétariat de l'Alliance.

55. En collaboration avec Cap-Net, l'Alliance mondiale des opérateurs du secteur de l'eau a entrepris la production de matériel de renforcement des capacités pour la gestion intégrée des ressources en eau, à l'intention des entreprises de distribution d'eau, ainsi que l'élaboration d'un système de géoréférencement des données des entreprises de services publics sur les réseaux Google et IB-Net. Des ateliers se sont tenus en juillet et novembre 2008 au sujet de ces deux initiatives.

G. Banque asiatique de développement

56. Le programme Eau et assainissement d'ONU-Habitat a un lien de partenariat stratégique avec la Banque asiatique de développement. Un deuxième mémorandum d'accord a été signé en 2007 entre ONU-Habitat et la Banque pour la période 2007-2011. Au titre de cet instrument, chacun des partenaires s'engage à fournir une subvention de 10 millions de dollars pour financer la sensibilisation des instances politiques, le renforcement des capacités, la mise en œuvre de projets pilotes et d'activités de démonstration, ainsi que l'établissement de plans d'investissement pour les villes asiatiques.

III. Coopération avec d'autres partenaires du Programme pour l'habitat, y compris les organisations non gouvernementales

57. La présente partie fournit des renseignements sur la collaboration entre ONU-Habitat et d'autres partenaires du Programme pour l'habitat, notamment les pouvoirs locaux et les organisations non gouvernementales intervenant hors du système de l'ONU. Les activités sont regroupées selon les principaux domaines d'intervention du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme et les principales questions transversales abordées par ONU-Habitat.

A. Coopération avec les pouvoirs locaux

58. Les pouvoirs locaux sont considérés comme les acteurs de premier plan et les plus proches collaborateurs des gouvernements centraux dans la mise en œuvre du Programme pour l'habitat. De ce fait, la coopération avec les pouvoirs locaux couvre l'ensemble des activités d'ONU-Habitat aux niveaux mondial, régional et national.

59. Au niveau mondial, l'accent a été mis durant la période considérée sur la coopération avec l'organisation Cités et gouvernements locaux unis pour élaborer une stratégie de diffusion des « Lignes directrices sur la décentralisation et le renforcement des pouvoirs locaux » adoptées par le Conseil d'administration, à sa vingtième session.

60. Cités et gouvernements locaux unis a contribué activement à l'élaboration de documents directifs et stratégiques concernant la Campagne mondiale pour une urbanisation durable et les domaines d'intervention 2 et 3 du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme.

61. Toujours au niveau mondial, le PNUE, ONU-Habitat et l'ICLEI-Gouvernements locaux pour le développement durable ont conclu un accord tripartite axé sur le rôle des villes dans la recherche de solutions aux problèmes environnementaux mondiaux et la coopération entre municipalités. Les trois organisations ont coopéré à la production de diverses publications et à la tenue de plusieurs manifestations, dont une rencontre des pouvoirs locaux organisée sur le thème « Action locale - Solution locale » lors de la treizième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui s'est tenue en décembre 2007 à Bali (Indonésie), ainsi que les « séances des gouvernements locaux sur les changements climatiques » qui ont eu lieu en décembre 2008 à Poznan (Pologne), en marge de la quatorzième session de la Conférence.

62. Au niveau des pays, l'un des domaines qui suscitent une demande et un intérêt croissants concerne la collaboration d'ONU-Habitat avec les pouvoirs locaux pour la prévention du crime et la sécurité, notamment en ce qui concerne les femmes et les jeunes. Des évaluations conjointes de la sécurité conduisant à la formulation de stratégies de prévention du crime ont été effectuées dans les pays suivants : Burkina Faso, Burundi, Kenya et Tanzanie en Afrique; Colombie, Jamaïque et Mexique pour la région Amérique latine et Caraïbes; et Serbie pour l'Europe.

B. Gestion foncière et immobilière favorable aux pauvres

63. Les membres du Groupe consultatif sur les expulsions forcées auprès de la Directrice exécutive d'ONU-Habitat viennent des principales entités partenaires du Programme pour l'habitat telles que le réseau Asian Coalition for Housing Rights, le Centre sur les droits au logement et les expulsions, l'ONG Environnement et développement (ENDA) Tiers Monde, la Coalition internationale pour l'habitat, l'Alliance internationale des habitants et l'Internationale des habitants des taudis. Le Groupe consultatif a procédé au lancement de son deuxième rapport et participé à une activité de formation relative aux solutions de remplacement aux expulsions forcées illégales qui a été organisée, lors de la quatrième session du Forum urbain mondial, en collaboration avec l'Institut d'études sur le logement et le développement urbain, le Centre sur les droits au logement et les expulsions et la Commission Huairou. De concert avec l'Alliance coopérative internationale, ONU-Habitat a établi un document intitulé « Cooperative Housing Bibliography for Developing Countries » (Bibliographie sur le logement coopératif à l'intention des pays en développement).

64. Le Global Land Tool Network (réseau mondial d'outils fonciers), initiative animée par ONU-Habitat et divers partenaires mondiaux a été intégralement mise en œuvre au cours de la période sous revue. Le réseau est constitué de plus de 30 partenaires régionaux et internationaux, dont des organisations multilatérales ou bilatérales, des membres de la société civile internationale, des associations professionnelles et des institutions de recherche et de formation. ONU-Habitat a organisé une réunion d'experts sur l'élaboration de lignes directrices pour la formulation des politiques foncières en Afrique, en collaboration avec l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement. D'autres travaux ont été entrepris conjointement

avec le Centre sur les droits au logement et les expulsions, la fondation Hakijamii, la Commission Huairou et l'Internationale des habitants des taudis, pour recenser les questions essentielles qui devront être prises en compte pour la mise au point de régimes d'immatriculation, d'acquisition et de gestion foncières à coût abordable.

65. Un cadre d'évaluation de la parité entre les sexes dans les archives et la taxation foncières a été établi conjointement avec la Fédération internationale des géomètres et la Commission Huairou.

C. Infrastructures et services urbains de base écologiquement rationnels

66. Les programmes d'ONU-Habitat pour l'eau et l'assainissement dans les régions Asie et Amérique latine et Caraïbes ont mis en œuvre une stratégie visant à promouvoir une éducation en matière d'eau et d'assainissement basée sur les valeurs humaines, avec le concours de l'Organisation des Ministres de l'éducation d'Asie du Sud-Est (SEAMEO). Le Centre sur les droits au logement et les expulsions a en outre produit un ouvrage intitulé « *Manual on the Right to Water and Sanitation* ».

67. Diverses initiatives locales concernant l'approvisionnement en eau ont été également mises en œuvre avec la collaboration d'organisations internationales non gouvernementales telles que Plan International, Water for People, Gender Water Alliance, Norwegian Church Aid, Wateraid et Practical Action (Népal).

68. Dans la région Afrique, il y a eu un renforcement du partenariat avec le groupe Google.org en vue d'améliorer le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs aux services d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

69. En collaboration avec l'Institut africain d'éducation Sathya Sai, ONU-Habitat a intégré le système d'éducation basée sur les valeurs humaines en matière d'approvisionnement en eau, d'hygiène et d'assainissement aux programmes scolaires dans 14 villes participant au programme « De l'eau pour les villes africaines », ainsi qu'au Niger.

70. ONU-Habitat a lancé une initiative, avec le concours de la Sulabh International Academy of Environmental Sanitation, pour dispenser une formation aux techniques d'assainissement aux fonctionnaires et autres représentants des pays participant au programme « De l'eau pour les villes africaines ».

D. Mécanismes innovants de financement des établissements humains

71. Le Groupe de la gestion du Programme du Fonds pour l'amélioration des taudis a, par l'intermédiaire de l'équipe expérimentale du Fonds, pris des mesures pour faire face à la demande locale d'appui sous forme de prestations de services financiers aux établissements humains mal desservis. Il était prévu d'octroyer cet appui par le canal de nouveaux mécanismes de financement local créés en vue de déployer le concept de ce Fonds dans l'ensemble des quatre pays pilotes. Au Ghana et au Sri Lanka, ONU-Habitat a fourni parallèlement aux habitants des taudis, à travers les organisations locales, un appui direct aux projets pour permettre aux bénéficiaires de mettre au point des projets bancables et des instruments financiers viables.

72. La réunion d'experts organisée en avril 2008 sur les opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables a réuni plus de 50 participants, dont des représentants de la Banque mondiale, d'établissements financiers nationaux de pays en développement, d'organisations à but non lucratif et de fondations privées, ainsi que des promoteurs de projets et des chercheurs. Les consultations se poursuivent avec divers partenaires (gouvernements nationaux, institutions financières internationales et organisations non gouvernementales nationales et internationales) sur la mise en œuvre et le financement de projets envisagés dans les pays suivants : Bangladesh, El Salvador, Kenya, Malawi, Népal, Nicaragua, Nigéria, Ouganda, Panama, Philippines, République populaire démocratique lao et République-Unie de Tanzanie.

E. Planification, gestion et gouvernance urbaines

73. Pour faire face à la demande croissante de compétences techniques en matière de planification et de gestion de l'environnement urbain, ONU-Habitat a mené des activités de renforcement des capacités à travers un large éventail d'institutions nationales de formation dans les pays suivants : Chine, Cuba, Egypte, Inde, Nigéria, Pérou, Philippines, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Sri Lanka, Thaïlande et Zambie.

74. ONU-Habitat a également collaboré avec l'Institut international de science de la géo-information et d'observation de la Terre dans le domaine des systèmes d'information géographique, pour appuyer l'élaboration de divers outils et organiser des stages de formation sur les systèmes d'information pour la gestion de l'environnement.
75. ONU-Habitat joue un rôle d'avant-garde dans la mise en place du Réseau de développement urbain durable (SUD-Net), réseau novateur axé sur la promotion d'approches interdisciplinaires du développement urbain durable. Les membres de ce réseau comprennent des organisations gouvernementales, intergouvernementales ou non gouvernementales, ainsi que des pouvoirs locaux, des réseaux de villes et des organismes de recherche et de formation. Les deux premiers éléments constitutifs du réseau SUD-Net sont la campagne sur Les villes et le changement climatique et le réseau des Universités partenaires d'Habitat.
76. Un manuel de formation sur la budgétisation participative pour l'Afrique, publié en anglais et en français, a été mis au point avec la collaboration du Partenariat pour le développement municipal en Afrique orientale et australe, du Centre international de gestion urbaine et de l'ONG Environnement et développement (ENDA) Tiers Monde. Un guide du formateur pour le développement économique local a également été produit conjointement avec EcoPlan International, pour aider les formateurs à concevoir et organiser des ateliers de formation selon les prescriptions de la série Développement économique local. Tel qu'il est indiqué plus haut, une série de guides rapides destinés aux décideurs a été publiée sur le thème du logement des citoyens pauvres en Asie, en collaboration avec la CESAP.
77. ONU-Habitat a noué des liens de partenariat avec l'Université Simon Fraser du Canada pour dispenser un cours sur la planification stratégique du développement économique communautaire. En 2007, l'Institut canadien des planificateurs a conféré à ONU-Habitat et à EcoPlan International un prix d'excellence en reconnaissance de leurs actions dans le domaine du développement économique local.
78. ONU-Habitat a élaboré, en collaboration avec l'Université Alberto Hurtado de Santiago, un guide pour la prévention locale et la sécurité des citoyens pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Ce guide destiné aux pouvoirs locaux et à d'autres acteurs de cet échelon a pour but de faciliter l'accès des décideurs aux connaissances, ainsi que d'appuyer les interventions locales et la prise en compte de questions liées à la sécurité urbaine dans les plans locaux et les initiatives de développement urbain. Il met ainsi les connaissances les plus récentes à la disposition des autorités locales et d'autres entités intervenant au niveau de la région.
79. Le Centre international de formation urbaine a été inauguré officiellement en mai 2007 par la Province de Gangwon (République de Corée) et ONU-Habitat.

F. Jeunesse

80. Au cours de la période couverte par le rapport, ONU-Habitat a signé des accords de coopération avec 41 organisations de jeunes et organismes apparentés, municipalités et organisations non gouvernementales pour entamer la mise en œuvre de programmes concernant les jeunes. Parmi ces organisations figurent le Comité international olympique, la fondation Joachim Chissano, la Société de la Croix-Rouge du Kenya et les associations Umande Trust, Environmental Youth Alliance et Maryknoll Sisters.
81. ONU-Habitat a aussi mis l'accent sur la coopération avec les principaux réseaux et groupes de jeunes. Cinq cent jeunes venus de toutes les régions du monde ont participé aux travaux et fait des contributions constructives lors de la quatrième session du Forum urbain mondial, ainsi que lors du Forum urbain mondial de la jeunesse et du lancement du Fonds des jeunes pour le développement.
82. Il existe une Plate-forme internationale de la jeunesse sur le développement urbain, créée en 2008 et rassemblant divers groupes de jeunes non structurés qui, autrement, ne seraient pas représentés dans les structures formelles qui participent aux manifestations organisées aux niveaux mondial, régional et national. Cette plate-forme permet de mettre en exergue des exemples innovants d'actions isolées qui apportent des changements dans la vie des collectivités. Les groupes de jeunes concernés utilisent de plus en plus l'Internet comme outil de réseautage social et diverses formes d'art urbain pour lutter contre l'exclusion, la délinquance et la violence, l'indifférence, l'intolérance et toutes les autres formes de discrimination.

G. Égalité entre les sexes

83. Durant la période considérée, ONU-Habitat a noué des partenariats avec Gender Links et l'Université Golda Meir pour produire la publication « *Gender and Local Governance: A Training Sourcebook for Local Governments* » (Parité entre les sexes et gouvernance locale : guide de formation à l'usage des pouvoirs locaux).
84. ONU-Habitat a établi des liens avec le Centre de recherche pour le développement international en vue d'organiser la première conférence internationale sur les pouvoirs locaux, les droits des femmes et la décentralisation, avec le concours d'autres partenaires tels que le PNUD, la Banque mondiale, l'UNIFEM et IDEA International.
85. ONU-Habitat élargit actuellement son champ de coopération à de nouveaux réseaux des femmes, qui comprennent notamment la Commonwealth Planners Association - Women in Planning, Gender Links, le Réseau international Femmes de Metropolis, le réseau Women in Cities, le Comité des représentantes de municipalités et régions de la Commission européenne et la Fédération des femmes juristes.
86. ONU-Habitat a adapté l'outil d'évaluation de la sécurité des femmes à différents contextes nationaux et régionaux et lancé un processus de formation au niveau des villes et des régions pour la mise en pratique de la nouvelle approche. À l'issue d'une expérimentation extensive de cet outil, il est devenu le moyen d'évaluation et de planification le plus couramment utilisé pour les questions relatives à la sécurité des femmes en milieu urbain. Les résultats préliminaires d'une enquête mondiale sur la sécurité des femmes montrent qu'il est aussi la méthode qu'on utilise le plus pour déterminer les facteurs qui amènent les femmes à ne pas se sentir en sécurité dans les espaces publics. Une étude comparative réalisée en 2008 présente l'impact de son utilisation dans des villes comme Dar-es-Salaam, Durban, Moscou, Mumbai, Nairobi, New Delhi et Rosario, ainsi qu'au Burundi et au Cameroun.

H. Autres partenaires du Programme pour l'habitat

87. Des projets opérationnels concernant l'eau et l'assainissement, le logement et la gestion des données urbaines ont également été mis en œuvre en collaboration avec des opérateurs du secteur privé, grâce à des financements assurés au titre de la responsabilité sociale des entreprises. Ces opérateurs comprennent Coca-Cola India, Oxyana Mines Australia, Google, BASF et Merrill Lynch en association avec la Fondation mondiale pour le logement.
88. ONU-Habitat collabore avec les universités partenaires d'Habitat au renforcement des capacités des institutions d'enseignement supérieur pour la formation et la recherche en vue d'assurer un développement rationnel des établissements humains, qui corresponde à leurs besoins spécifiques. La phase pilote de cette initiative s'est achevée par une table ronde organisée en marge de la quatrième session du Forum urbain mondial, avec la participation de 40 universités représentant toutes les régions du monde.
89. Plus de 70 délégations de la société civile ont pris part au Sommet africain des organisations de la société civile qui s'est tenu du 17 au 19 janvier 2007 au siège d'ONU-Habitat à Nairobi. Les 95 participants venus de 19 pays qui étaient présents à cette rencontre ont tenu des discussions sur la meilleure approche à suivre pour renforcer l'infrastructure de la société civile en Afrique.
90. En avril 2007, l'initiative Partenariat d'entreprise pour une urbanisation viable a tenu une réunion sur le thème « Making cities better places to work, to live and to do business ». Ce processus a été conçu comme une nouvelle plate-forme pour diffuser et partager des connaissances de première main en matière d'urbanisation, susciter l'intérêt du secteur privé et créer un cadre qui favorise la contribution effective du monde des affaires à une urbanisation viable à long terme.
91. En 2008, ONU-Habitat et le People's Movement for Human Rights Learning ont établi une publication conjointe intitulée « *Human Rights Cities – Civic Engagement for Societal Development* ».

IV. Enseignements tirés du processus et perspectives

92. L'adoption du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour 2008-2013 est venue ranimer l'enthousiasme et l'engagement d'ONU-Habitat à l'égard des partenariats et de la coopération, dont l'importance a été soulignée dans le Programme pour l'habitat. Entre autres objectifs, le Plan à moyen terme est censé permettre à ONU-Habitat de jouer un rôle dynamique et véritablement catalytique. Cet objectif s'est infiltré dans toutes les interventions au titre du programme, à travers ses activités normatives et opérationnelles et dans le domaine du renforcement des capacités.

L'engagement renouvelé d'ONU-Habitat a été salué par de nombreux partenaires, aussi bien les nouveaux que les acteurs initiaux qui avaient contribué à façonner le Programme pour l'habitat en 1996.

93. Le présent rapport ne donne qu'un bref aperçu de l'immense tâche qui a été accomplie en moins de deux années d'application d'une approche cohérente du partenariat et de la coopération au sein d'ONU-Habitat. De toute évidence, le processus s'est heurté à quelques problèmes, dont certains sont relevés dans le document HSP/GC/22/2/Add.3 relatif à l'examen de l'efficacité de la structure de gouvernance d'ONU-Habitat. En dépit de ces problèmes, les enseignements tirés de l'application d'une approche systématique du partenariat et de la coopération sont pris en compte dans la stratégie et la philosophie qui orienteront la Campagne mondiale pour une urbanisation viable à long terme.
